

RAPPORT N° 495 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 8 JUIN 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 31 mai au 8 juin 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke, Gitega et Kirundo.

Le rapport signale également l'arrestation et la détention arbitraires de deux (2) militants du parti Conseil des Patriotes (CDP), respectivement dans la province de Bubanza et en mairie de Bujumbura, ainsi que l'enlèvement du directeur du lycée communal de Ruseseka dans la province de Cibitoke.

1. Violation du droit à la vie

- Le samedi 31 mai 2025, le corps sans vie de Léonidas Ncamihigo a été retrouvé flottant sur le lac Cohoha, présentant des signes de mutilation atroce : la langue sectionnée, les yeux crevés et les organes génitaux arrachés.

Selon des témoins, le mardi 27 mai 2025, Léonidas Ncamihigo, âgé d'une cinquantaine d'années, avait été violemment battu par des membres de la milice Imbonerakure au centre de négoce de Rukuramigabo, dans la zone Cewe de la commune et province de Kirundo. Ces violences ont eu lieu en présence du chef de colline de Rukuramihigo et de son adjointe. Les Imbonerakure l'accusaient, sans aucune preuve, d'avoir violé une femme vivant avec un handicap. Par la suite, ils l'ont conduit au bord du lac Cohoha, où ils l'ont assassiné de manière particulièrement barbare.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale afin d'identifier, d'arrêter et de traduire en justice les auteurs de ce crime odieux, dont l'identité est déjà connue.

- Le dimanche 1^{er} juin 2025, dans la matinée, des pêcheurs ont découvert le corps sans vie, en état de décomposition avancée, d'un homme identifié comme Joseph Kariyo, âgé de 38 ans, sur la colline de Mparambo I, commune de Rugombo, province de Cibitoke, à une centaine de mètres de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon les témoignages d'habitants de la colline de Mparambo I, le corps a été rapidement identifié comme étant celui de Joseph Kariyo, un agriculteur bien connu dans la localité, porté disparu depuis plus d'une semaine. Ces habitants soupçonnent l'implication de certains jeunes affiliés à la milice Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie), estimant que la victime aurait été perçue comme un témoin gênant des activités de contrebande souvent attribuées à ces jeunes.

Les mêmes sources ont indiqué que le corps de Joseph Kariyo a été inhumé le jour même sur ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza, qui a évoqué des raisons de santé publique.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête rigoureuse et impartiale afin d'identifier les auteurs de ce meurtre et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le dimanche 1^{er} juin 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ une trentaine d'années, a été découvert dans une savane, à proximité du cimetière musulman, au quartier Shatanya, dans la ville de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps, déjà en état de décomposition avancée, a été transporté à la morgue de l'hôpital régional de Gitega, en attendant l'identification de la victime.

SOS-Torture Burundi lance un cri d'alarme aux autorités policières et administratives de Gitega face à la récurrence inquiétante de la découverte de corps abandonnés dans la nature, un phénomène devenu particulièrement préoccupant, à l'instar de la situation observée dans la province de Cibitoke.

L'organisation demande l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale afin d'élucider les circonstances de ce décès, d'identifier les auteurs de ce crime et de les traduire en justice conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires dans le contexte électoral

- Le mercredi 4 juin 2025, trois membres de la milice Imbonerakure, identifiés sous les prénoms d'Emmanuel et Éric, ainsi qu'un troisième nommé Kayoibona, ont violemment agressé Joas Niyonkuru, représentant du parti Conseil des Patriotes (CDP) dans la commune de Mpanda, province de Bubanza, avant de le conduire au cachot du commissariat de police de Mpanda.
- Le jeudi 5 juin 2025, Éric Ingabire, candidat du CDP aux élections législatives à Bujumbura, a été arbitrairement arrêté et détenu pour avoir simplement revendiqué le droit légal de ses mandataires à accéder aux bureaux de vote.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le mardi 3 juin 2025, vers midi, des individus non identifiés, à bord d'une jeep sans plaques d'immatriculation, ont enlevé Théophile Niyimbona, directeur du lycée communal de Ruseseka, dans l'enceinte même de l'établissement situé en commune de Mabayi, province de Cibitoke, avant de l'emmener vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Théophile Niyimbona, ancien député élu sous la bannière du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) d'Agathon Rwasa, récemment rallié au parti au pouvoir, le CNDD-FDD aurait été enlevé pour des raisons d'ordre politique, dans un contexte de répression ciblant d'anciens membres du CNL.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante, impartiale et efficace afin de faire toute la lumière sur les circonstances de cet enlèvement, d'identifier les auteurs présumés et de les traduire en justice conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.